

DECLARATION DE PRESSE

Fin de la trêve hivernale des expulsions locatives
**« Pas de mise à la rue sans relogement ! » pour Marie-Hélène AMIABLE,
maire de Bagneux, conseillère départementale des Hauts-de-Seine**

Vendredi 29 mars, Marie-Hélène AMIABLE, maire de Bagneux et conseillère départementale des Hauts-de-Seine, signera un arrêté anti-mise à la rue pour les foyers en difficulté économique et sociale.

Alors que le Président de la République s'était engagé à ce que d'ici la fin de l'année 2017, plus personne ne dorme « à la rue ou dans les bois », force est de constater que cet objectif est loin d'être atteint. Les alertes répétées des associations sur le nombre de familles et notamment des enfants qui sont sans domicile n'ont pas été entendues.

En 10 ans, le nombre d'expulsion réalisées avec le concours de la force publique a en effet presque doublé tandis que le nombre de personne sans domicile fixe a augmenté de 58%.

C'est cette précarité et cette fragilité que dénoncent les mouvements sociaux en cours et notamment celui des Gilets jaunes. Bas salaires, CDD, minima sociaux, pensions non revalorisées rendent de plus en plus difficile le règlement mensuel de loyers très élevés en région parisienne. La question du droit au logement est d'ailleurs l'une des priorités soulevées lors du Grand débat national. A Bagneux, une centaine de foyers sont aujourd'hui menacés d'expulsion, malgré les dispositifs d'accompagnement mis en place par la Ville en lien avec les bailleurs.

Selon Marie-Hélène AMIABLE, « *Pour ces familles perdre leur logement conduit à être privées de leurs droits, à une rupture traumatisante dans la scolarité des enfants et pour certains à l'errance. L'expulsion ne fait que renforcer la détresse et l'isolement des familles et porte atteinte à leur dignité. Comme le préconise la Circulaire du 22 mars 2017, personne ne doit être confrontée à une expulsion sans s'être vu proposer une solution de relogement. C'est la loi. Elle n'est pas appliquée et c'est pourquoi je prends cet arrêté. L'Etat, garant du droit au logement, ne doit laisser personne à la rue et assurer son relogement* ».

Pour la maire de Bagneux, les pouvoirs publics doivent apporter des réponses rapides et concrètes, en prenant la mesure de la crise du logement en Ile de France. Cela implique, dans l'immédiat, de renforcer et d'élargir les actions de prévention des expulsions et de privilégier le maintien dans le logement de toutes les familles concernées.